

FLASH INFO ETABLISSEMENTS SPORT

Vendredi 27 décembre 2019 – n° 291

Les pièces associées à ce numéro du flash info sont téléchargeables à partir du lien suivant :

https://telechargement.sante.gouv.fr/2c891c07a0e36ae4567e/PJ_n%C2%B0291.zip

Nous vous rappelons que ce lien ne sera actif que 10 minutes environ après la diffusion du flash info et le restera pendant 7 jours.

Je profite de ce dernier flash info de l'année pour vous adresser, ainsi qu'à toutes vos équipes, mes meilleurs vœux personnels et professionnels.

L'année qui s'achève s'est traduite par de profondes évolutions dans la gouvernance du sport.

Depuis le 1^{er} août, l'Agence nationale du sport déploie son action en matière de haute performance et de développement des pratiques. L'arrivée de ce nouvel acteur nécessite, de façon normale, une clarification des missions qui est en cours.

De nouveaux chantiers sont engagés. La réforme territoriale de l'Etat doit redéfinir le rôle des directions régionales et des établissements sur le sport de haut niveau. La rencontre du 8 janvier doit nous permettre d'échanger afin de préparer au mieux ces changements à venir et de mettre en œuvre le « guichet unique », voulu par la ministre des sports et destiné aux sportifs de haut niveau et à leur encadrement.

Cette nouvelle année est aussi l'occasion d'un renouvellement de vos interlocuteurs à la direction des sports. Comme vous le savez, Jacky Avril prendra, à compter du 1^{er} janvier, les fonctions de responsable du centre opérationnel de gestion des CTS. Je tiens à saluer son engagement professionnel, sa rigueur et sa loyauté sans faille. Je souhaite aussi à son successeur, Thibaut Despres, déjà fortement acculturé aux problématiques des établissements, un plein succès dans l'exercice de ses nouvelles responsabilités.

Je vous présente de nouveau à toutes et tous mes meilleurs vœux pour 2020 et souhaite que cette nouvelle année olympique et paralympique soit propice à la réalisation de vos projets et aux réussites sportives.

*Gilles QUENEHERVE
Directeur des sports*

REFORME DE L'OTE

Réunion des directeurs d'établissement et des préfigurateurs des DRAJES du 8 janvier 2020

Nous vous confirmons l'organisation du temps de travail « Préfigurateurs.trices DRAJES/directeurs.trices CREPS » au ministère des sports, salle Eric TABARLY, le mercredi 8 janvier 2020 de 14h30 à 20h00.

L'invitation et l'ordre du jour vous seront transmis dans les plus brefs délais.

Par ailleurs, et afin d'assurer une large concertation et une très bonne circulation des informations sur ce sujet, nous vous informons que l'invitation à participer à ces travaux va également être adressée

au directeur de l'ENVSN, au directeur du GIP CS Normandie, à la directrice du GIP CES Bretagne, aux directeurs généraux de l'INSEP et de l'ANS, aux associations professionnelles des DRJSCS, des DDI et des DTN, ainsi qu'aux deux secrétariats généraux concernés (ministères sociaux et ministère de l'éducation nationale).

RESSOURCES HUMAINES

1. Déconcentration des décisions individuelles dans le domaine des sports – CREPS et DRJSCS

Comme annoncé dans le flash info établissements de la semaine dernière, vous trouverez, dans le dossier des PJ, une fiche détaillée portant sur le décret n°2019-1394 déjà transmis.

Cette fiche présente un résumé des mesures prises et développe celle concernant l'exercice du contrôle des actes des directeurs de CREPS en matière de recrutement de certains agents contractuels.

Elle s'adresse aussi bien aux équipes des CREPS (directeurs, RRH...) qu'à celles des DRJSCS chargées du contrôle budgétaire.

2. Procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels

Le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 pris pour l'application de l'article 15 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique est paru au JORF du 21 décembre 2019.

Il est joint au dossier des PJ.

Nous vous adressons dans les plus brefs délais une note d'analyse sur les modifications qu'il apporte en termes de procédure de recrutement pour les établissements publics.

VIE DES ETABLISSEMENTS

Liste des articles parus dans le flash info établissements en 2019

Vous trouverez dans le dossier des PJ, un tableau reprenant la liste des principaux articles parus dans le flash info établissements en 2019, du numéro 245 au 291.

Cette présentation (tableau Excel) permet de retrouver facilement un article via les filtres mis en place.

OPERATION DE PAYE

Vous trouverez, dans le dossier des PJ :

- la note de maintenance « PAY 2019-052 » relative aux adaptations induites par la mise en œuvre par le CISIRH du concentrateur traducteur des données de paie en vue de la déclaration sociale nominative (DSN) ;
- la note de maintenance « PAY 2019-078 » relative au réexamen du montant de l'indemnité compensatrice de la hausse CSG de code IR 2206 2209 au 1^{er} janvier 2020.

Merci de transmettre ces éléments à vos services concernés.

A la semaine prochaine